



Protocole de collaboration

en matière de violence conjugale

Table de concertation
sur la violence conjugale
MRC des Laurentides et
MRC des Pays-d'en-Haut

Révisé mai 2015

Table des matières

Introduction.....	4
Mission.....	4
0BObjectifs généraux.....	4
Engagement des partenaires.....	4
Territoire.....	5
CAVAC des Laurentides Centre d'aide aux victimes d'actes criminels.....	6
Centre des femmes La Colombe.....	8
Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut.....	9
Centre de santé et de services sociaux des Sommets.....	11
Directeur des poursuites criminelles et pénales.....	15
L'Élan Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.....	19
L'Ombre-Elle.....	21
Maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants ..	21
Paix, programme d'aide et d'intervention.....	22
Service de police de la ville de Mont-Tremblant.....	23
Sureté du Québec MRC des Laurentides.....	24
Sureté du Québec MRC des Pays-d'en-Haut.....	25
L'Écluse des Laurentides.....	26
Signatures.....	27

Protocole de collaboration

en matière de violence conjugale

Intervenu entre les organismes signataires suivants :

Le CAVAC des Laurentides
Le Centre de Femmes La Colombe
Le Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut
Le Centre de santé et de services sociaux des Sommets
Le Centre Jeunesse des Laurentides
Le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Emploi-Québec
L'Élan
L'Ombre-Elle
Paix
Le Service de police de la ville de Mont-Tremblant
Le Service de police de la ville de Sainte-Adèle
La Sureté du Québec – MRC des Laurentides
La Sureté du Québec – MRC des Pays-d'en-Haut

Le présent protocole a été élaboré par les organismes présents à la Table de concertation sur la violence conjugale de la MRC des Pays-d'en-Haut et de la MR des Laurentides depuis sa création, en juin 2008.

Les organismes suivants ont adhéré au protocole :

Espace Laurentides – octobre 2014
L'Écluse des Laurentides – mars 2015

Les organismes suivants se sont retirés du protocole :

Le Service de police de la ville de Sainte-Adèle :



Introduction

Le présent protocole vise à faciliter la concertation et l'arrimage lors d'interventions judiciaires, sociales et communautaires dans les MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut, en matière de violence conjugale. Il ne vient modifier d'aucune manière les politiques gouvernementales d'intervention en matière de violence conjugale qui sont clairement établies.

Mission

Susciter la concertation des organismes œuvrant auprès des personnes aux prises avec la violence conjugale en développant une reconnaissance et un respect mutuels basés sur des objectifs communs.

Favoriser le partenariat, la coopération et la complémentarité des services dans une démarche globale d'analyse et d'action visant à prévenir et contrer la violence conjugale ainsi que protéger les femmes, les enfants, les autres victimes, et responsabiliser les agresseurs.

Objectifs généraux

- Assurer la sécurité des victimes et des enfants témoins;
- Assurer l'efficacité des interventions de chaque organisme en coordonnant nos actions;
- Favoriser la responsabilisation des agresseurs;
- Améliorer la prévention, le dépistage, la référence et l'accès aux services.

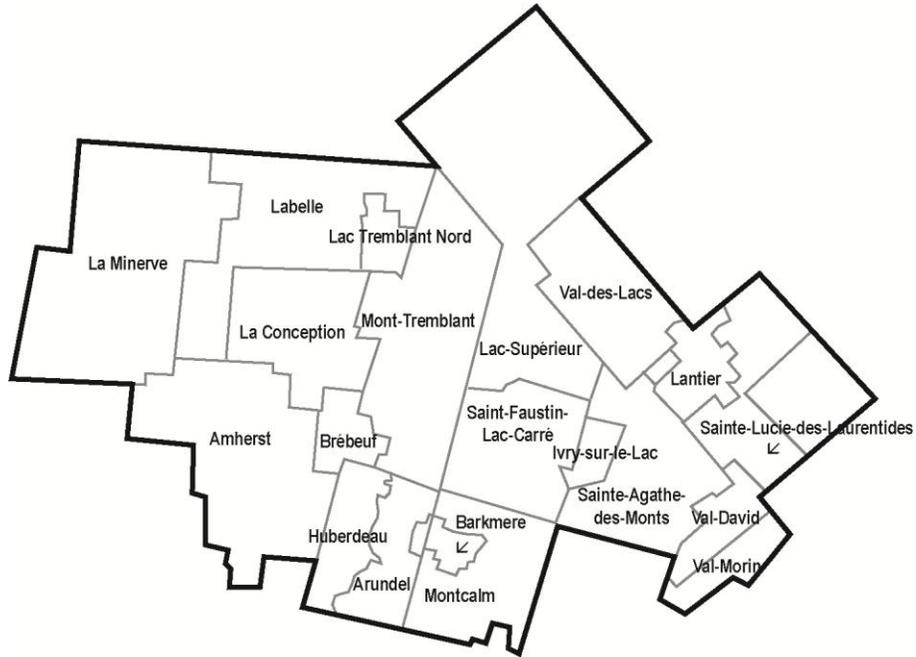
Engagement des partenaires

Les partenaires s'engagent à :

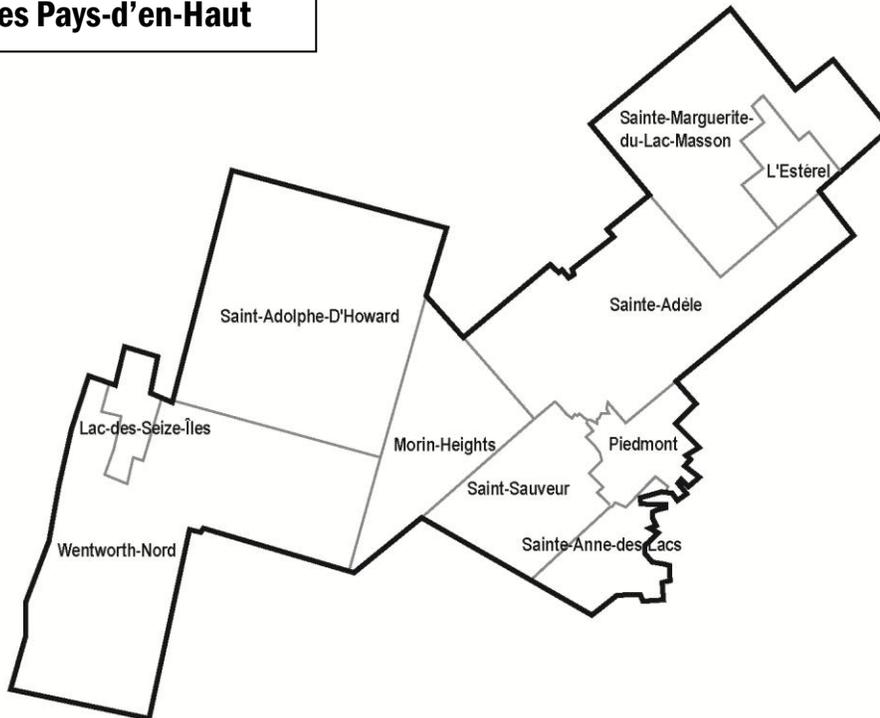
- Participer assidument à la table de concertation, faire le suivi des dossiers et assurer la liaison de l'information auprès des équipes.
- Identifier une personne qui agira à titre de répondant ou de répondante et d'agent de liaison avec son équivalent dans les autres ressources. La ou le répondant(e) assurera, au besoin, le suivi interne des dossiers et verra à nommer une ou un remplaçant(e) lors de période d'absence prolongée.
- Promouvoir la formation en matière de violence conjugale du personnel dans nos organisations respectives.
- Respecter les règles de confidentialité et de consentement du client.

Territoire

CSSS des Sommets



CSSS des Pays-d'en-Haut



Renseignements généraux :

ADRESSE :	510, rue Saint-Georges	
VILLE :	Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5B3	
TÉLÉPHONE :	450 569-0332 ou sans frais : 1 800 492-2822 ou 1 866-LECAVAC	
SITE WEB:	www.cavac.qc.ca	
ADRESSE ÉLECTRONIQUE :	cavac.lau@qc.aira.com	
HEURES ET JOURS D'OUVERTURE :	de 8 h 30 à 16 h 30 (lundi, mardi et vendredi) de 8 h 30 à 20 h 00 (mercredi et jeudi)	
POINTS DE SERVICE :	Saint-Sauveur, Sainte-Agathe, Mont-Tremblant (sur rendez-vous seulement)	
	Palais de justice de Saint-Jérôme, local B.RC19 (du lundi au vendredi, pour information et accompagnement)	
TERRITOIRE :	MRC des Laurentides MRC Antoine-Labelle MRC d'Argenteuil MRC de la Rivière-du-Nord	MRC des Pays-d'en-Haut MRC de Mirabel MRC Thérèse-de-Blainville MRC Deux-Montagnes

Mission et services :

L'action du CAVAC vise à doter toutes les personnes victimes de violence conjugale, leurs proches et les témoins d'outils qui leur permettent de retrouver leur équilibre le plus rapidement possible après l'évènement criminel et ce, qu'il y ait eu plaintes ou non adressées aux policiers.

Les formes d'aide disponibles au CAVAC sont :

- L'intervention post-traumatique et « psychosociojudiciaire » afin de réduire les conséquences de la victimisation;
- Le soutien à l'évaluation des besoins et à la mise en place d'actions;
- L'élaboration de scénarios de protection lorsque c'est nécessaire;
- L'information sur les droits et les recours, en lien avec les grandes étapes du processus judiciaire, le programme d'indemnisation des victimes, INFOVAC-plus, ou les indemnités auxquelles elle peut avoir droit;
- L'assistance technique nécessaire pour que la victime puisse remplir différents formulaires, et pour qu'elle soit en mesure de respecter les formalités inhérentes à sa situation;
- L'accompagnement de la personne victime dans ses démarches auprès des ressources médicales et communautaires, et l'accompagnement dans l'appareil judiciaire pendant tout le cheminement du dossier;
- L'orientation vers les services spécialisés tels que les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires capables de l'aider à résoudre les problèmes qu'elle doit affronter.

Mode de référence ou d'accès :

Plusieurs «portes d'entrée» sont disponibles pour la clientèle :

- **Par téléphone :**
La personne elle-même doit nous contacter et doit être volontaire à recevoir de l'aide. Dans le cas de jeunes enfants, nous allons d'abord évaluer et rencontrer le parent demandeur.
- **Dans le cadre du programme CAVAC-INFO** et en collaboration avec le bureau des procureurs en poursuites criminelles et pénales, informer toutes les personnes victimes de violence conjugale, des conditions de remise en liberté, suite à l'enquête caution ou à l'enquête sur remise en liberté et de répondre aux interrogations concernant la suite des procédures judiciaires.
- **Dans le cadre du programme de référence policière WEIJI**, la personne victime accepte qu'un policier nous transmette ses coordonnées nominatives par télécopie afin qu'une agente d'intervention du CAVAC la rappelle, ce qui vient initier le premier contact avec la personne victime. Sinon, le policier l'informe qu'elle doit elle-même formuler sa demande en téléphonant au CAVAC.
- **Au palais de justice :**
En se présentant directement au local du CAVAC. Toutefois, il est préférable de téléphoner si besoin est d'être accompagné tout au long de la journée.

Site Web provincial: www.cavac.qc.ca

Ligne téléphonique provinciale : 1 866 LECAVAC
(la personne est alors automatiquement redirigée vers le CAVAC de sa région)

Principaux référents :

- **Milieu judiciaire :** policiers et procureurs principalement
- **Milieu de la santé et des services sociaux :** CSSS et C.H.
- **Milieu communautaire :** maisons d'hébergement, centres de femmes, autres
- **Site Web**

Particularités :

- Nous n'intervenons pas auprès des agresseurs ou de leur famille (à moins qu'elle en soit victime).
- Nous n'intervenons pas auprès d'une personne si elle se présente à son rendez-vous en état d'intoxication avancé.

Informations pertinentes et critères d'admission :

- Aucuns frais. Les services sont gratuits et confidentiels.
- Nous ne sommes pas un service d'indemnisation. Ne pas confondre avec l'IVAC.
- Il est essentiel que les demandes d'aide se fassent sur une base volontaire.
- Et le CAVAC s'engage, dans la mesure où il obtient le consentement de sa cliente, à travailler en étroite collaboration avec les divers partenaires impliqués.



Centre des femmes La Colombe

Renseignements généraux :

ADRESSE :	9, rue Liboiron
VILLE :	Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2X5
TÉLÉPHONE :	819 326-4779
COURRIEL :	centrelacolombe@live.ca
HEURES D'OUVERTURE :	de 8 h 30 à 16 h 30
JOURS :	du lundi au jeudi
TERRITOIRE :	MRC des Laurentides

Mission et services :

La mission du Centre des Femmes LA COLOMBE est de créer un lieu d'appartenance, de soutien et de solidarité ouvert à toutes les femmes de la MRC des Laurentides. Ainsi, le Centre offre de l'aide et du soutien individuel ou en groupe et organise des activités stimulantes et des actions mobilisatrices qui visent la réappropriation du pouvoir des femmes sur leurs conditions de vie individuelles et collectives. Aussi, la lutte à la pauvreté et à la violence, ainsi que la promotion des rapports égalitaires sont au cœur de nos champs d'action. Les travailleuses du Centre ont un rôle de changement social. De plus, l'approche féministe préconise des rapports les plus égalitaires possible et une gestion favorisant la participation de chacune.

Les intervenantes sont disponibles pour offrir de l'écoute, du soutien et/ou de l'accompagnement (à la cour, chez l'avocat, auprès de l'aide sociale et autres).

Activités éducatives : cafés-rencontre thématiques sur des thèmes variés (santé - famille - culture - juridique - politique, etc.); ateliers divers (chorale - Antidote - cuisines collectives, Y'APP).

Services complémentaires : comptoir vestimentaire - halte-garderie

Mode de référence ou d'accès :

La femme doit prendre contact avec nous, soit par téléphone, soit en personne. Il n'est pas nécessaire de prendre un rendez-vous.

Particularités :

Exclusion : problème de santé mentale non contrôlé.

Renseignements généraux :

Siège social

ADRESSE : 707, boul. Sainte-Adèle
VILLE : Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N1

TÉLÉPHONE : 450 229-6601

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE : de 8 h 30 à 20 h 30, du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30, samedi et dimanche
Garde 24 / 7

Accueil psychosocial de Saint-Sauveur

TÉLÉPHONE : 450 227-3447

Accueil psychosocial de Sainte-Adèle

TÉLÉPHONE : 450 229-6601

TERRITOIRE : MRC des Pays-d'en-Haut

Mission :

La mission de notre établissement consiste à assurer à la population de notre territoire une gamme de services de santé et de services sociaux de qualité continue, accessibles et sécuritaires. Ces services visent à prévenir, à réduire ou à résoudre les problèmes de santé et les problèmes sociaux auxquels fait face notre population.

Services :

Notre établissement offre des services d'accueil, d'évaluation, d'orientation à la population en général, mais aussi des services de traitement et de réadaptation à une clientèle plus spécifique qui éprouve des difficultés particulières. En matière de violence conjugale, à la suite de l'accueil et de l'évaluation initiale, un suivi psychosocial peut être offert par les intervenants de notre équipe, mais nous favorisons un travail conjoint avec nos partenaires. Des services psychologiques peuvent être aussi offerts à la suite de l'évaluation de l'intervenant psychosocial responsable du suivi de la personne.

Accès :

L'accès à nos services en matière de violence conjugale se fait principalement en téléphonant ou en se présentant avec ou sans rendez-vous, soit au point de service de Sainte-Adèle ou au point de service de Saint-Sauveur durant la semaine aux heures d'ouverture mentionnées en introduction. La fin de semaine, un intervenant social de garde peut accueillir et orienter une demande de service urgente entre 8 h 30 et 16 h 30. Durant nos heures de fermeture, le relais est assumé automatiquement par l'Info sociale. Chacun de nos intervenants est formé à dépister et à recevoir une demande de service des personnes qui vivent une situation de violence et qui sont déjà suivies à l'intérieur de nos services pour d'autres motifs.

Particularités :

Il n'existe aucun critère d'exclusion. Nous travaillons tout autant avec les personnes victimes de violence conjugale, qu'avec les personnes qui la font subir. Nous prenons toujours en considération l'ensemble du contexte dans lequel surviennent les événements violents. Certains problèmes particuliers peuvent être présents, contributifs dans la dynamique de violence (ex. : santé mentale; consommation), mais après évaluation, la personne sera orientée vers les services ou les professionnels les mieux qualifiés pour répondre à ces besoins.

Renseignements généraux :

TERRITOIRE : MRC des Laurentides
SITE WEB : www.csss-sommets.com

Hôpital Laurentien (urgence)

ADRESSE : 234, rue Saint-Vincent
VILLE : Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2B8
TÉLÉPHONE : 819 324-4000 ou 1 855 SOMMETS (1 855 766-6387)
HEURES D'OUVERTURE : 24h/24
JOURS : 7 jours/7

CLSC de Sainte-Agathe-des-Monts

ADRESSE : 144, rue Principale
VILLE : Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1K3
TÉLÉPHONE : 819 326-3111
HEURES D'OUVERTURE : de 8 h 30 à 16 h 30
JOURS : du lundi au vendredi

CLSC de Mont-Tremblant / Labelle

ADRESSE : 635, rue Léonard
VILLE : Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H9
TÉLÉPHONE : 819 425-3771
HEURES D'OUVERTURE : de 8 h 30 à 20 h 30
JOURS : du lundi au vendredi

FIN DE SEMAINE ET JOURS FÉRIÉS : La fin de semaine et les jours fériés, de 8 h 30 à 16 h 30 : le client téléphone au CLSC ou à l'hôpital. La demande est acheminée à un travailleur social qui peut faire une intervention téléphonique ou autre.

À tous les moments non couverts directement par les intervenants du CSSS des Sommets, les appels sont traités **automatiquement** par l'Info-Santé et Social. On peut aussi les joindre en composant le 811.

Mission :

Le Centre de santé et de services sociaux des Sommets est un établissement multivocationnel qui dessert la population de la MRC des Laurentides. La mission du CSSS des Sommets est d'améliorer la santé et le bien-être de la population de son territoire dans un contexte de hiérarchisation des soins et de responsabilité populationnelle. L'établissement offre un continuum de soins et de services ainsi que l'accès à des services spécialisés et sur spécialisés.

D'une façon plus spécifique, notre mission consiste à :

- Offrir à notre clientèle les meilleurs services de soins généraux et spécialisés, de promotion et de prévention de la santé, curatifs, psychosociaux ou de réadaptation ou de fin de vie en tenant compte du portrait de santé publique de notre population;
- Fournir à notre clientèle les soins et services généraux et spécialisés et l'enseignement requis en milieu hospitalier ou en milieu de vie;
- Dispenser des services diagnostiques et d'intervention;
- Fournir des soins de longue durée dans un milieu de vie adapté aux besoins de la personne adulte en perte d'autonomie;

Secteur - Hôpital Laurentien (urgence)**Services :**

En matière de violence conjugale, quand la personne se présente à l'urgence, le premier contact se fait par l'infirmière au triage. Par la suite, il y a une évaluation médicale et le médecin peut diriger la personne vers une intervenante sociale pour soutien, aide et référence aux ressources en violence conjugale.

Secteur - CLSC**Services :**

Le CSSS des Sommets offre des services d'accueil, d'analyse, d'évaluation, d'orientation à la population en général, mais aussi des services de traitement et de réadaptation à une clientèle plus spécifique qui éprouve des difficultés particulières. En matière de violence conjugale, à la suite de l'accueil, de l'analyse et de l'évaluation initiale, un suivi psychosocial peut être offert par les intervenants, mais nous incitons les femmes victimes de violence conjugale à s'adresser à L'Ombre-Elle pour les suivis individuels et de groupe. De plus, nous soutenons les personnes violentes à consulter l'organisme Paix pour le suivi de groupe.

Accès :

L'accès aux services en matière de violence conjugale se fait principalement en téléphonant ou en se présentant sans rendez-vous. De plus, il peut y avoir du dépistage de situations de violence conjugale à l'intérieur de tous les services dispensés dans le cadre de notre organisation.

Particularités :

Il n'existe aucun critère d'exclusion. Nous travaillons tout autant avec les personnes victimes de violence conjugale, qu'avec les personnes qui la font subir. Nous prenons toujours en considération l'ensemble du contexte dans lequel surviennent les événements violents. Certains problèmes particuliers peuvent être présents, contributifs dans la dynamique de violence (ex. : santé mentale; consommation, etc.), mais après évaluation, la personne sera orientée vers les services ou les professionnels les mieux qualifiés pour répondre à ces besoins, à l'interne et/ou à l'externe.



Renseignements généraux :

ADRESSE :	125 A, chemin Tour du Lac, C.P. 60
VILLE :	Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 3A1
TÉLÉPHONE :	819 326-4090
TÉLÉCOPIEUR :	819 324-0559
SITE WEB :	www.cjlaurentides.qc.ca
HEURES D'OUVERTURE :	de 8 h 30 à midi et de 13 h 30 à 16 h 30
JOURS :	du lundi au vendredi
SERVICE D'URGENCE 24/7 :	1 800 361-8665 En vigueur hors des heures d'ouverture (soir, nuit, fin de semaine)
TERRITOIRE :	MRC des Laurentides MRC des Pays-d'en-Haut

Mission et services :

La mission du Centre jeunesse des Laurentides vise à assurer la protection et le développement des enfants et des adolescents en grande difficulté personnelle, familiale ou sociale. La Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) s'applique aux enfants de 0-17 ans qui vivent des situations compromettant leur **sécurité ou leur développement**. Les forces des enfants, de leurs parents et du milieu élargi sont reconnues dans toutes nos décisions et actions. La continuité et la complémentarité des interventions auprès du jeune et de sa famille s'avèrent des éléments essentiels à la réussite d'une intervention.

En matière de violence conjugale

La Loi sur la protection de la jeunesse contient un article (le 38c) qui traite des mauvais traitements psychologiques. Celui-ci englobe entre autres la situation des enfants exposés à la violence conjugale. Cette situation n'entraîne pas nécessairement une intervention du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). L'analyse de la décision de compromission reposera sur plusieurs facteurs, soit :

- nature, gravité, chronicité et fréquence des faits signalés,
- vulnérabilité de l'enfant,
- capacité et volonté des parents à modifier la situation,
- ressources du milieu qui viennent en aide à l'enfant et sa famille.

En considérant ces facteurs, le DPJ n'interviendra que si les parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour faire cesser la situation d'exposition à la violence conjugale. Ainsi, on doit tenir compte des moyens pris par la personne violente, de même que ceux pris par la victime afin d'obtenir du soutien pour elle-même et assurer la protection de son enfant. Par exemple, pour une femme victime de violence conjugale, le fait de se présenter à L'Ombre-Elle avec ses enfants pour y être hébergée constitue donc un moyen de protection adéquat qui sera considéré par le DPJ dans ses décisions.

S'il s'avère qu'un enfant est, de plus, lui-même victime de violence, c'est *l'entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuel, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique* qui s'applique, étant donné qu'un acte criminel a été commis. Cette entente vise une action concertée entre le DPJ, la police, le milieu judiciaire ou d'autres partenaires comme les milieux scolaire et de garde.

Mode de référence ou d'accès :

Pour effectuer un signalement au DPJ, il n'est pas nécessaire d'avoir la **certitude** qu'un enfant est en besoin de protection, ceci reviendrait à s'attribuer les responsabilités du DPJ. Lorsque vos propres observations ou les propos et les confidences de l'enfant vous donnent des **motifs raisonnables** de croire que sa sécurité ou son développement est peut-être compromis, la meilleure aide à lui offrir est de signaler **sans délai** la situation au DPJ.

Signaler, c'est communiquer avec le DPJ pour lui faire part d'une inquiétude compte tenu des confidences de l'enfant, des attitudes et des comportements manifestés par celui-ci ou ses parents, qui font croire que l'enfant pourrait être en danger ou que son développement serait compromis. En tout temps les coordonnées du signalant demeurent confidentielles, même auprès des intervenants de la direction des services milieu.

Quand faire un signalement?

Pour tous les professionnels travaillant auprès des enfants : les employés des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, le personnel scolaire, les personnes œuvrant dans un milieu de garde et les policiers, il importe de rappeler l'**obligation** de signaler toutes les situations visées par l'article 38 de la LPJ.

Pour tout citoyen, il y a **obligation** de signaler les situations d'abus physique et d'abus sexuel.

Après un signalement?

Si la situation de l'enfant est considérée comme compromise, après l'évaluation, un intervenant prend en charge la situation familiale en appliquant des mesures légales. Il importe dès le début de ce suivi d'élaborer un plan d'intervention avec les parents, l'enfant (si en âge d'y participer) et autres intervenants impliqués. Les partenaires du réseau sont essentiels pour conduire cette intervention et sont régulièrement sollicités. Si les parents acceptent, ils sont conviés au plan d'intervention.

Souvent l'intervenant dirigera la victime, ou l'accompagnera si nécessaire, vers des organismes de support (ex. L'Ombre-Elle, Centre des femmes La Colombe, CAVAC, CALAC...) ou le CSSS. De même le parent violent sera dirigé vers des organismes spécialisés (ex. ACCROC, Paix, Option) ou vers le CSSS.

Avec l'autorisation du parent, l'intervenant communiquera avec l'organisme concerné afin que ce dernier puisse faire part de l'évolution de la situation.

Pour faire un signalement?

Composer le 1 800 361-8665

Renseignements généraux :

ADRESSE :	85, rue de Martigny ouest, bureau 4.29
VILLE :	Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3R8
TÉLÉPHONE :	450 431-4401
SITE WEB :	www.dpcp.gouv.qc.ca
HEURES D'OUVERTURE :	8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30
JOURS :	Du lundi au vendredi
TERRITOIRE :	MRC des Laurentides MRC des Pays-d'en-Haut

Mission :

Institué par la Loi sur le directeur des poursuites criminelles et pénales le 15 mars 2007, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) dirige pour l'État, sous l'autorité du ministre de la Justice et Procureur général, les poursuites criminelles et pénales au Québec. Le DPCP fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes. Un organisme indépendant reconnu pour offrir un service de poursuites criminelles et pénales intègre et efficace. Porté par un personnel de qualité, il inspire confiance. Les valeurs organisationnelles sont basées sur le respect, la compétence et l'intégrité.

Services :

- Conseille les corps policiers chargés de l'application des lois au Québec relativement à tous les aspects d'une enquête ou d'une poursuite en matière criminelle et pénale;
- Exerce également les fonctions utiles à l'exécution de sa mission, y compris pour autoriser une poursuite, pour porter une affaire en appel ou pour intervenir dans une affaire à laquelle il n'est pas partie lorsque, à son avis, l'intérêt de la justice l'exige.

Mode de référence ou d'accès :

Par le dépôt d'une plainte aux différents corps de police.



Renseignements généraux :

À Sainte-Agathe

ADRESSE : 1, rue Raymond
VILLE : Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2X2
TÉLÉPHONE : 819 326-5861 ou 1 800 567-8334

À Sainte-Adèle

ADRESSE : 400, boul. Sainte-Adèle
VILLE : Sainte-Adèle (Québec) J8B 2N2
TÉLÉPHONE : 450 229-6560 ou 1 800 363-7011
SITE WEB : emploi.quebec.net
HEURES ET JOURS D'OUVERTURE : de 8 h 30 à 12 h, de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi
de 10 h à 12 h, de 13 h à 16 h 30, le mercredi
TERRITOIRE : MRC des Laurentides
MRC des Pays-d'en-Haut

Mission et services :

D'assurer que toutes les personnes victimes de violence conjugale reçoivent les montants d'argent auxquels elles ont droit et toute l'aide requise en vue de leur réinsertion dans un milieu de travail ou de la préparation nécessaire pour leur intégration.

Mode de référence ou d'accès :

Faire une demande à la sécurité du revenu en remplissant un formulaire d'Emploi Québec et en fournissant tous les documents demandés tels que pièce d'identité, preuve de résidence, comptes de banque, etc.

Particularités :

Toute personne de plus de 18 ans peut faire une demande à la Sécurité du Revenu. Par contre, toutes ne sont pas admissibles en regard de leur statut, de leurs biens, etc. Un agent d'Emploi Québec sera à même d'évaluer l'admissibilité d'une cliente selon la Loi sur la sécurité du revenu.

Renseignements généraux :

Adresse :	1400, boul. Sainte-Adèle, Bureau 104	
Ville :	Saint-Adèle (Québec) J8B 2N5	
Téléphone :	450-229-6650	
Site Web :	espacelaurentides.org	
Adresse électronique :	info@espacelaurentides.org	
Heures et jours d'ouverture :	de 9h à 17h, du lundi au jeudi	
Territoire :	MRC Antoine-Labelle MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut MRC de la Rivière-du-Nord

Services offerts :

1. Programme éducatif ESPACE pour outiller les enfants et les adultes

Il propose une approche basée sur le développement du pouvoir d'agir (*empowerment*) et emploie des méthodes pédagogiques efficaces et reconnues qui suscitent la participation des enfants par le biais d'ateliers interactifs, de mises en situation et d'exercices adaptés aux différents groupes d'âge. Le programme se veut également un outil de sensibilisation visant l'implication des acteurs du milieu de vie des enfants afin de développer une compréhension accrue et commune du phénomène de la violence.

Les objectifs du programme ESPACE :

1. Diminuer la vulnérabilité des enfants face à la violence ;
2. Apprendre aux enfants des stratégies de prévention efficaces ;
3. Offrir aux enfants qui en ont besoin, la possibilité d'obtenir de l'aide ;
4. Sensibiliser les adultes à la violence faite aux enfants et à leur rôle en prévention ;
5. Préparer les adultes à recevoir des confidences ;
6. Créer des réseaux d'entraide ;
7. Promouvoir la prévention de la violence faite aux enfants pour en faire une question d'ordre public.

2. Sensibilisation et soutien auprès de la population, des organismes communautaires, des associations, des intervenants des milieux, etc.

3. Collaboration avec les différents intervenants – organismes, universités, cégeps, médias, tables de concertation, etc.

4. Écoute téléphonique et référence pour adultes et enfants.

Site web provincial (ROEQ): www.espacesansviolence.org

Particularités :

Bien qu'ESPACE Laurentides dessert plusieurs MRC de la région, en raison du financement actuel, l'organisme ne possède pas les ressources nécessaires pour couvrir le territoire en entier. La majorité des écoles et des CPE visités se retrouvent dans les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et de la Rivière-du-Nord.

Par ailleurs, il est à noter que l'organisme est fermé durant toute la saison estivale, allant plus ou moins en fonction de l'horaire des écoles primaires.



L'Élan

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

Renseignements généraux :

ADRESSE :	C.P. 64,
VILLE :	Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 3A1
TÉLÉPHONE :	819 326-8484 – Sans frais : 1 866 915-8484 Ligne d'écoute provinciale 24/7 : 1 888 933-9007
COURRIEL ET SITE WEB :	
HEURES D'OUVERTURE :	8 h 30 à 16 h 30
JOURS :	Du lundi au vendredi
SIÈGE SOCIAL :	
POINTS DE SERVICE :	Mont-Tremblant et Labelle (suivis dans les écoles polyvalentes) Sainte-Agathe et Mont-Tremblant (sur rendez-vous)
TERRITOIRE :	MRC des Laurentides et MRC d'Antoine-Labelle

Mission et services :

L'Élan est un centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. Notre mission a pour but d'aider et soutenir les femmes et les adolescentes ayant vécu une agression à caractère sexuel en les informant sur leurs droits et recours ainsi qu'en offrant, notamment, des services d'écoute téléphonique, de soutien individuel et de groupe et d'accompagnement dans les démarches médicales et juridiques. De plus, L'Élan a comme mission d'éduquer et de sensibiliser le public, les organismes communautaires et les instances gouvernementales sur les problématiques des agressions à caractère sexuel, la violence faite aux femmes et l'égalité en présentant, entre autres, des programmes de prévention, des séminaires, des conférences et des mémoires, en offrant des formations ainsi qu'en recueillant et diffusant des données sur le sujet.

Les services d'aide de L'Élan s'adressent aux femmes et aux adolescentes qui ont subi des agressions sexuelles récemment ou dans le passé. Ces agressions sexuelles peuvent avoir eu lieu dans différents contextes (ex. : intrafamilial, dans l'enfance, au travail, etc.), mais peuvent aussi avoir eu lieu dans un contexte de violence conjugale ou de violence dans une relation amoureuse. Dans le cas où les violences sexuelles ont lieu dans un contexte de violence conjugale ou de violence dans une relation amoureuse, ces femmes se retrouvent à L'Élan parce qu'elles trouvent que ce sont les agressions sexuelles qu'elles ont subies qui ont l'impact principal dans leur vie. L'Élan offre aussi un groupe de cheminement pour femmes; les rencontres hebdomadaires sont d'une durée de trois heures pendant 16 semaines.

Les services de **sensibilisation** s'adressent à la population en général. De plus, L'Élan a développé deux programmes de **prévention** des agressions sexuelles : ZAPS, qui s'adresse aux jeunes (13-15 ans) et PADI, qui s'adresse aux personnes vivant avec des déficiences intellectuelles. Nous organisons aussi des cours d'autodéfense pour adolescentes. Lors de toutes ces activités de sensibilisation et de prévention, nous abordons les différentes manifestations des agressions à caractère sexuel, dont la violence sexuelle dans un contexte de violence conjugale et de violence dans les relations amoureuses. Lorsque nous faisons des actions de mobilisation et de **défense de droits**, nous abordons aussi la violence sexuelle dans un contexte de violence conjugale et de violence dans les relations amoureuses.

Mode de référence ou d'accès :

La femme ou l'adolescente qui a besoin d'aide doit nous téléphoner directement. Il est important que cette démarche soit volontaire et qu'elle provienne du besoin de l'adolescente ou de la femme.

Particularités :

Nos services d'aide sont gratuits sauf pour les cours d'autodéfense destinés aux adolescentes et aux femmes.

Les critères d'exclusion sont :

- avoir un comportement violent;
- se présenter à un rendez-vous après avoir consommé de la drogue ou de l'alcool.



L'Ombre-Elle

Maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants

Renseignements généraux :

ADRESSE :	Case postale 374
VILLE :	Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 3C6
TÉLÉPHONE :	819 326-1321
COURRIEL :	info@lombrelle.qc.ca
SITE WEB:	www.lombrelle.qc.ca
HEURES D'OUVERTURE :	24 heures/24
JOURS :	7 jours /7
POINTS DE SERVICE :	Mont-Tremblant, Sainte-Agathe et Sainte-Adèle (Services externes)
TERRITOIRE :	MRC des Laurentides et MRC des Pays-d'en-Haut Les demandes provenant d'autres territoires sont acceptées

Mission et services :

La maison L'Ombre-Elle est une ressource d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Des services d'intervention sont offerts aux femmes et aux enfants pendant l'hébergement ainsi que de l'accompagnement dans certaines démarches juridiques. Un suivi après hébergement est également offert aux femmes et enfants qui le désirent.

L'Ombre-Elle offre des services de consultation à l'externe sans hébergement, que ce soit par téléphone ou en face à face, en individuel ou en groupe. Chaque semaine, une intervenante se déplace dans les secteurs des Pays d'en Haut et de Mont-Tremblant pour rencontrer les femmes qui en font la demande.

Des services de sensibilisation et de prévention sont également offerts soit avec le programme *Branchons-nous sur les rapports de force* du Regroupement des maisons ou par des rencontres de sensibilisation disponibles pour les groupes qui en font la demande.

Mode de référence ou d'accès :

Toute femme qui vit de la violence conjugale peut communiquer avec L'Ombre-Elle, que ce soit pour demander de l'hébergement ou encore pour parler de sa situation. Toute demande adressée par une tierce personne sera considérée, mais l'admission ne pourra être acceptée qu'après évaluation de la situation avec la femme elle-même. Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, les femmes ne peuvent se présenter à L'Ombre-Elle sans avoir au préalable communiqué par téléphone avec une intervenante.

Particularités :

Les services de L'Ombre-Elle s'adressent aux femmes qui vivent de la violence conjugale ainsi qu'à leurs enfants, mais également aux femmes qui ont quitté un conjoint violent et qui ont besoin de soutien pour contrer les conséquences de cette violence sur leur vie, ou encore, lorsque leur sécurité est menacée. Les demandes d'aide doivent être libres et volontaires et en lien avec la violence conjugale. Les motifs qui pourraient entraîner un refus varient entre le manque de lits disponibles, l'incapacité de la femme à fonctionner dans un milieu de vie due à des problèmes importants de santé mentale, de toxicomanie ou, dans certains cas, lorsqu'un handicap physique ou intellectuel prive de façon importante la femme de son autonomie.

Renseignements généraux :

ADRESSE :	50 B, rue Corbeil, Case postale 523
VILLE :	Sainte-Agathe-des-Monts (Québec)
TÉLÉPHONE :	819 326-1400 ou 1 800 267-3919
SITE WEB :	www.organismepaix.ca
ADRESSE ÉLECTRONIQUE :	paix@cgocable.ca
HEURES D'OUVERTURE :	de 9 h à 19 h (rencontres sur rendez-vous uniquement)
JOURS :	7 jours/7
POINTS DE SERVICE :	Sainte-Adèle, Sainte-Agathe, Mont-Tremblant (sur rendez-vous)
TERRITOIRE :	MRC des Laurentides MRC des Pays-d'en-Haut

Mission et services :

La Mission de PAIX est de modifier le comportement des personnes aux prises avec des problèmes au niveau de la violence conjugale, dans le but de prévenir tout acte de violence futur.

Au fil des ans, nous avons développé une approche adaptée spécialement pour les personnes qui désirent modifier leurs comportements dans le but de prévenir toute forme de violence conjugale. Notre approche repose sur les trois axes suivants :

1. Donner un traitement aux personnes ayant des problèmes au niveau de la violence conjugale.
2. Offrir une alternative au traitement policier et au traitement pénal de la violence conjugale.
3. Offrir de la consultation préventive et du soutien en matière de violence conjugale.

Pour compléter notre mission, nous nous sommes fixés les objectifs suivants :

1. Arrêter le comportement violent.
2. Responsabiliser les gens violents face à leur comportement.
3. Les aider à corriger la situation par des moyens et des outils efficaces.
4. Leur faire prendre conscience des causes de leur comportement.

Mode de référence ou d'accès :

L'accueil téléphonique est la porte d'entrée principale aux services des personnes violentes. Une rencontre d'évaluation est obligatoire.

Particularités :

Les services de PAIX s'adressent à toute personne vivant une relation conjugale ou extraconjugale de même qu'entre personnes du même sexe. Les critères d'exclusion sont :

- une personne se présentant intoxiquée (drogue, alcool, etc.);
- une personne violente avec les autres participants;
- une personne présentant des problèmes de santé mentale non contrôlés.



Service de police de la ville de Mont-Tremblant

Renseignements généraux :

ADRESSE :	380, rue Siméon
VILLE :	Mont-Tremblant (Québec) J8E 2R2
TÉLÉPHONE :	819 425-2723
SITE WEB :	www.villedemont-tremblant.qc.ca
ADRESSE ÉLECTRONIQUE :	police@villedemont-tremblant.qc.ca
HEURES D'OUVERTURE :	24 heures/24
JOURS :	7 jours/7
TERRITOIRE :	Ville de Mont-Tremblant

Mission et services :

Répondre, 24 heures / 7 jours semaine, aux appels relatifs au contexte de violence conjugale qui se traduit par des agressions physiques, psychologiques, sexuelles et/ou verbales, ainsi que des actes de domination sur le plan économique envers un conjoint ou un ex-conjoint dans une relation maritale ou non. Elle inclut les manifestations de violence exercée dans le cadre de fréquentations amoureuses chez les personnes de tout âge, incluant les conjoints du même sexe.

L'intervention policière doit assurer la sécurité et la protection de la victime de violence familiale et de ses proches ainsi que des personnes ayant à intervenir. Informer la victime et/ou suspect des ressources communautaires et de celles du réseau de la santé et des services sociaux à leur disposition et les inciter à s'en prévaloir.

Mode de référence ou d'accès :

Tout citoyen ou organisme peut informer le service de police (que ce soit par téléphone ou en se présentant au poste de police) s'il est victime, témoin ou ayant connaissance d'une situation de violence conjugale. De plus, des enquêtes policières sur d'autres types d'événements permettent de découvrir des victimes de violence conjugale ou familiale.

Numéros importants :

- 9-1-1
- 819 425-2723



Sûreté du Québec MRC des Laurentides

Renseignements généraux :

ADRESSE :	501, rue Léonard
VILLE :	Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 0B5
TÉLÉPHONE :	819 326-3131 ou 819 425-3656
SITE WEB :	www.sq.gouv.qc.ca/poste-mrc-des-laurentides/
HEURES D'OUVERTURE :	de 8 h à 17 h
JOURS :	du lundi au vendredi
SIÈGE SOCIAL :	1701, rue Parthenais, Montréal (Québec) H2K 3A7
AUTRE POINT DE SERVICE DE LA S.Q. :	289, route 117, Mont-Tremblant (Québec) J8E 2X4 - 819 425-3656
TERRITOIRE :	MRC des Laurentides, sauf la ville de Mont-Tremblant

Mission et services :

Répondre, 24 heures / 7 jours semaine, aux appels relatifs au contexte de violence conjugale qui se traduit par des agressions physiques, psychologiques, sexuelles et/ou verbales, ainsi que des actes de domination sur le plan économique envers un conjoint ou un ex-conjoint dans une relation maritale ou non. Elle inclut les manifestations de violence exercée dans le cadre de fréquentations amoureuses chez les personnes de tout âge, incluant les conjoints du même sexe.

L'intervention policière doit assurer la sécurité et la protection de la victime de violence familiale et de ses proches ainsi que des personnes ayant à intervenir. Informer la victime et/ou suspect des ressources communautaires et de celles du réseau de la santé et des services sociaux à leur disposition et les inciter à s'en prévaloir.

Mode de référence ou d'accès :

Tout citoyen ou organisme peut informer le service de police (que ce soit par téléphone ou en se présentant au poste de police) s'il est victime, témoin ou ayant connaissance d'une situation de violence conjugale. De plus, des enquêtes policières sur d'autres types d'événements permettent de découvrir des victimes de violence conjugale ou familiale.

Numéros importants :

- 9-1-1
- 310-4141 (sans frais)
- 819 326-3131 (selon les heures d'ouverture de bureau)
- *4141 (avec un cellulaire)



Sûreté du Québec MRC des Pays-d'en-Haut

Renseignements généraux :

ADRESSE :	2141, chemin Jean-Adam
VILLE :	Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R2
TÉLÉPHONE :	450 227-6848
SITE WEB :	www.sq.gouv.qc.ca/poste-mrc-des-pays-d'en-haut/
HEURES D'OUVERTURE :	de 8 h à 17 h
JOURS :	du lundi au vendredi
SIÈGE SOCIAL :	1701, rue Parthenais, Montréal (Québec) H2K 3A7
TERRITOIRE :	MRC des Pays-d'en-Haut, sauf la ville de Sainte-Adèle

Mission et services :

Répondre, 24 heures / 7 jours semaine, aux appels relatifs au contexte de violence conjugale qui se traduit par des agressions physiques, psychologiques, sexuelles et/ou verbales, ainsi que des actes de domination sur le plan économique envers un conjoint ou un ex-conjoint dans une relation maritale ou non. Elle inclut les manifestations de violence exercée dans le cadre de fréquentations amoureuses chez les personnes de tout âge, incluant les conjoints du même sexe.

L'intervention policière doit assurer la sécurité et la protection de la victime de violence familiale et de ses proches ainsi que des personnes ayant à intervenir. Informer la victime et/ou suspect des ressources communautaires et de celles du réseau de la santé et des services sociaux à leur disposition et les inciter à s'en prévaloir.

Mode de référence ou d'accès :

Tout citoyen ou organisme peut informer le service de police (que ce soit par téléphone ou en se présentant au poste de police) s'il est victime, témoin ou ayant connaissance d'une situation de violence conjugale. De plus, des enquêtes policières sur d'autres types d'événements permettent de découvrir des victimes de violence conjugale ou familiale.

Numéros importants :

- 9-1-1
- 310-4141 (sans frais)
- 450 227-6848 (selon les heures d'ouverture de bureau)
- *4141 (avec un cellulaire)



Renseignements généraux :

ADRESSE :	22a, rue Goyer
VILLE :	Saint-Sauveur (Québec) JOR 1R0
TÉLÉPHONE :	450 744-1393
SITE WEB :	http://www.ecluse.org
HEURES D'OUVERTURE :	35 heures par semaine de 9 h à 17 h, jour, soir et fin de semaine
JOURS :	journées et heures non fixes
SIÈGE SOCIAL :	du lundi au vendredi de 9h à 17h
TERRITOIRE :	Saint-Sauveur, Sainte-Agathe, Mont-Tremblant

Mission et services :

L'Écluse a comme mission d'offrir un service de travail de rue aux jeunes et moins jeunes qui vivent des problèmes d'exclusion sociale, d'isolement, de pauvreté, de marginalisation, de toxicomanie, de décrochage, de santé mentale et/ou physique, de détresse psychologique ou tout autre problématique affectant leur qualité de vie..

Rejoindre les personnes en rupture sociale avec les ressources traditionnelles et les aider à reprendre contact avec leur communauté et les organismes fournissant les services.

Offrir à ces personnes, dans un contexte de relation d'être, une présence, écoute, information, référence personnalisée, support et accompagnement, le tout dans un processus de responsabilisation personnelle.

Sensibiliser la communauté et le réseau des services sociaux aux réalités vécues et aux problématiques affectant la qualité de vie des personnes vivant dans l'exclusion ou en marge de la société afin de favoriser leur participation à la recherche de solutions adaptées et satisfaisantes pour les personnes concernées.

Mode de référence ou d'accès :

Donner le numéro du travailleur de rue à la personne concernée.

Mélanie Bolduc 819-421-0352 Mont-Tremblant

Stéphane Cardé 450-569-7197 Saint-Sauveur

Mathieu Côté 819-323-6759 Sainte-Agathe-des-Monts

La personne doit être volontaire.



Signatures

Ce protocole de collaboration en matière de violence conjugale
a été originalement signé par tous les membres
de la Table de concertation en violence conjugale
de la MRC des Laurentides et de la MRC des Pays-d'en-Haut
le trentième jour du mois de novembre deux mille onze et mis à jour le trentième jour de septembre deux mille
treize.

CAVAC des Laurentides
<i>Danielle Giroux Directrice générale</i>

Centre des femmes La Colombe
<i>Susye Bernier Coordonnatrice</i>

Centre de santé et de services sociaux des Pays-d'en-Haut
<i>Sylvie Laganière Directrice générale</i>

Centre de santé et de services sociaux des Sommets
<i>Yves Lachapelle Directeur général</i>

Centre Jeunesse des Laurentides
<i>France Trépanier Directrice générale</i>

Directeur des poursuites pénales et criminelles
<i>M^e Vincent Martinbeault Procureur en chef adjoint aux poursuites criminelles et pénales</i>

Emploi-Québec
<i>Annie Bigras Directrice du CLE de Sainte-Agathe-des-Monts</i>

L'Élan-CALACS
<i>Chantal Ruel Intervenante</i>

Signatures (suite)

Sûreté du Québec MRC des Laurentides
<i>Capitaine Sylvain Mainville</i>

L'Ombre-Elle
<i>Johanne Legault Présidente du Conseil d'administration</i>

Paix
<i>Jean Desjardins Président du Conseil d'administration</i>

Service de police de la ville de Mont-Tremblant
<i>Jean Desjardins Directeur par intérim</i>

Sûreté du Québec MRC des Pays-d'en-Haut
<i>Lieutenant Yvan Bilodeau</i>

Ce 30 novembre 2011

Révisé le 30 octobre 2012

